

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 7 septembre 2010 à 20 heures à la salle 2 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

1. PRÉSENCES

Monsieur Sylvain Deschênes, conseiller (20h04)
Madame Chantal Proulx, conseillère
Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller
Madame Manon Blanchette, conseillère
Monsieur Raymond Lévesque, conseiller (20h05)
Monsieur Guildo Castonguay, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

2. MOT DE BIENVENUE

3. MOMENT DE RECUEILLEMENT

4. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Sylvain Deschênes fait son entrée.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AOUT 2010

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que procès-verbal du 2 aout 2010 soit adopté.

10-09-179

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

Raymond Lévesque fait son entrée.

6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

10-09-180

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

| | |
|--------------------------------|---------------------|
| Chèques numéro # 16249 à 16309 | 97 100.66\$ |
| Prélèvement no 570 à 589 | 15 586.48\$ |
| Rémunération élus | 1 889.79\$ |
| Rémunération employés | 22 083.95\$ |
| Rémunération pompiers | 2 536.68\$ |
| Total | 139 197.56\$ |

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. États financiers au 31 aout 2010.

10-09-181

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport des activités financières en date du 31 aout 2010.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

2. Surplus de l'aqueduc 2009 / transfert budgétaire 11 078.13 \$

10-09-182

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de transférer la somme de 11 078.13\$ dans les surplus de l'aqueduc et ce, tel que présenté par la firme comptable « Mallette » suite aux résultats de l'exercice financier 2009, dans l'état des revenus et dépenses se rapportant au service d'aqueduc.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

3. Virements budgétaires

10-09-183

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que les virements budgétaires suivants soient effectués, comme suit :

| DE | À | |
|--|---|---------|
| 02 33000 521 Contrat enl. de la neige | 02 33000 522 Entr & Répar. Batisses | 3 200\$ |
| 02 11000 493 Réceptions | 02 11000 454 Formation et perfectionnement | 200\$ |

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

4. Soumission pour la vérification comptable

10-09-184

Proposé par Manon Blanchette résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité demande des soumissions auprès des firmes comptables de vérificateurs suivantes : Blouin et associés, Mallette de Mont-Joli, Raymond Chabot Grant Thornton ainsi que Samson Bélair Deloitte et Touche pour la vérification des livres de la municipalité, selon les normes comptables, pour les trois (3) prochaines années.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

5. Remplacement du serveur / Micro-Services Mont-Joli

10-09-185

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat d'un ordinateur serveur pour le remplacement de celui défectueux du bureau municipal. La soumission de Micro-Services Mont-Joli au montant de 1 154\$ + taxes a été retenue. (#02 13000 414)

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

6. Renouvellement assurance collective / L'Excellence

10-09-186

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de faire le renouvellement de l'assurance collective auprès de la compagnie « L'Excellence » pour la police # 271506 avec les taux suivants :

| | |
|---------------------------------|--------|
| Assurance vie | 0.36 |
| Mort accidentelle et mutilation | 0.06 |
| Vie personnes à charges | 1.42 |
| Assurance salaire longue durée | 2.24 |
| Assurance salaire courte durée | 0.56 |
| Assurance maladie individuelle | 81.14 |
| Assurance maladie familiale | 183.48 |

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

7. Don vin d'honneur / Club Lions

10-09-187

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Gabriel fasse un don de trois (3) vinières pour le vin d'honneur du 35^{ème} anniversaire du Club Lions de St-Gabriel, et ce, pour une soirée qui se tiendra le 25 septembre 2010 au Centre polyvalent. (02 11000 493)

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

- 10-09-188** **8. Démission de madame Brenda Mongeon, préposée au restaurant (patinoire)**
- Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de madame Brenda Mongeon, préposée au restaurant de la patinoire en date du 2 septembre 2010.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

B. HYGIÈNE DU MILIEU

- 10-09-189** **1. Collecte et le transport des matières résiduelles**
- Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de reconduire le contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles par Yvan Plante pour l'année 2011 au montant de 22 145. \$ plus taxes. Messieurs Georges Deschênes, maire et Martin Normand, directeur général sont autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

- 10-09-190** **2. Soumission pour la collecte et le transport des matières recyclables**
- Proposé par Stéphane Deschênes et résolu l'unanimité des conseillers de reconduire le contrat pour la cueillette et le transport des matières recyclables par Yvan Plante pour l'année 2011 au montant de 16 800\$ plus taxes. Messieurs Georges Deschênes, maire et Martin Normand, directeur général sont autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

- 10-09-191** **3. Demande de subvention à la MRC / Site de compostage collectif**
- Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers de faire la demande d'une subvention pour la mise en place d'un site de compostage collectif sur le territoire de St-Gabriel.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

C. TRAVAUX PUBLICS

- 10-09-192** **1. Yvan Plante / déneigement rue du Repos**
- Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de monsieur Yvan Plante pour le déneigement de la rue du Repos pour la saison 2010/2011 au montant de 1 290 \$ plus taxes. Messieurs Georges Deschênes, maire et Jean-Denis Bernier, directeur des travaux publics sont autorisés à signer ladite entente.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

- 2. Avis de motion / règlement concernant l'utilisation de l'eau potable en provenance de l'aqueduc municipal**

10-09-193

Avis motion est dûment donné par le conseiller Raymond Lévesque qu'à une prochaine séance un règlement concernant l'utilisation de l'eau potable en provenance de l'aqueduc municipal sera adopté.

6. Rapport des élus (es)

7. Affaires nouvelles

10-09-194a

a) Refonte de la carte électorale / Maintient de la circonscription de Matapédia

Considérant : que dans son projet de refonte de la carte électorale, la Commission de la représentation électorale du Québec veut ajouter la MRC de Matane à la circonscription de Matapédia, qui comprend actuellement les MRC de la Matapédia et de la Mitis;

Considérant : que cette nouvelle circonscription compterait 45 municipalités et 10 TNO (territoires non organisés) répartis sur 3 territoires de MRC, de CLD, de CLE, de CSSS (Mitis, Matane, Matapédia) et plusieurs écoles;

Considérant : que cette situation causera une rupture de proximité entre nous et notre représentante à l'Assemblée nationale puisqu'une augmentation de 30 % de la tâche de la députée ne s'accompagnera pas d'une augmentation de 30 % de son temps;

Considérant : que le temps dévolu aux travaux à l'Assemblée nationale du Québec ne laisse déjà pas beaucoup de temps pour le travail dans la circonscription;

Considérant : que les MRC de la Mitis, de la Matapédia et de Matane comptent parmi les plus pauvres et les plus dévitalisées du Québec et du Canada;

Considérant : que le rôle de député est d'autant plus important dans notre circonscription puisque les individus, les organisations et les instances de gouvernance font appel à ses services à titre d'ombudsman, de plaideur, de médiateur, de défenseur et de représentant des services publics;

Considérant : qu'un député est aussi promoteur et acteur du développement économique d'une circonscription;

Considérant : que nous trouvons absurde de demander à une population qui est de plus en plus âgée et souvent démunie de parcourir une centaine de kilomètres pour aller voir leur députée alors que dans certaines circonscriptions urbaines, y faire le tour ne prend qu'une heure à pied;

Considérant : que depuis plus de 40 ans les limites de nos circonscriptions de Matapédia, Matane et Rimouski, ont trop souvent été modifiées, si bien que certaines municipalités ne s'y retrouvent plus (Grand-Métis, Luceville, Métis-sur-Mer, Padoue, Pointe-au-Père, Price, Saint-Damase, Saint-Noël, Sainte-Luce, Saint-Octave-de-Métis);

Considérant : que notre circonscription de Matapédia et notre région du Bas-St-Laurent n'ont pas à payer le prix pour les autres circonscriptions et les autres régions du Québec puisqu'il y a 25 circonscriptions québécoises qui dépassent l'écart de + ou - 25 % du quotient électoral et que 14 autres sont sur le point de le dépasser;

Considérant : qu'une modification affaiblirait grandement le poids politique de notre région administrative du Bas-St-Laurent puisque nous perdrons une voix et même deux à l'Assemblée nationale, considérant que l'on veut joindre le Kamouraska à Montmagny-L'Islet;

Considérant : qu'amputer le Bas-St-Laurent et la Gaspésie de deux circonscriptions donnent un signal négatif quant à l'avenir des régions du Québec et restreint notre pouvoir auprès des gouvernements;

Il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers, que nous, Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demandions au Directeur général

des élections du Québec et président de la Commission de la représentation électorale du Québec, monsieur Marcel Blanchet, de maintenir notre circonscription de Matapédia telle qu'elle est actuellement, et de préserver l'intégralité des circonscriptions de l'Est-du-Québec.

Nous croyons qu'il doit utiliser son droit de regard et de décision en appliquant les articles 14 à 17 de la Loi électorale actuelle qui lui permettent la latitude nécessaire pour prendre une décision respectant les citoyennes et citoyens du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

Nous pouvons constater qu'il l'a fait pour certaines circonscriptions en nous référant à la page 25 du second rapport de la proposition révisée de délimitation de la carte électorale : « La proposition révisée de délimitation compte cinq circonscriptions en situation d'exception : celles des Îles-de-la-Madeleine, d'Ungava, d'Abitibi-Est, de Gaspé et de René-Lévesque. La circonscription des Îles-de-la-Madeleine est déjà constituée ainsi par la Loi électorale, alors que celles d'Ungava, d'Abitibi-Est et de Gaspé se voient accorder un tel statut par la Commission en raison de leur contexte particulier et de leur portrait. »

De plus, une copie de cette résolution sera envoyée à la députée de Matapédia et porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux, d'action communautaire et d'économie sociale, Madame Danielle Doyer, au Ministre de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation et Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Claude Béchar, à la Ministre des ressources naturelles et de la faune, Vice-première ministre et Ministre responsable de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, madame Nathalie Normandeau, au Ministre de la justice et Ministre responsable de la réforme des institutions démocratiques et de l'accès à l'information, Monsieur Jean-Marc Fournier.

L'assistance présente à la séance du conseil appuie fortement cette résolution.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

10-09-194b

b) UDRC / Lettre d'appui au programme « Nouveaux horizons » pour les aînés

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Georges Deschênes soit autorisé à signer la lettre d'appui pour la demande de financement présentée par l'Unité Domrémy St-Gabriel – Relais communautaire au Programme Nouveaux horizons pour les aînés-Québec.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

8. Période de questions

9. Fermeture des affaires nouvelles

10-09-196

Proposé Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

13. Levée de la séance

10-09-197

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 20h43.

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général